

BELGOMATH

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, dans toute juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL

Belgomath SRL lance une offre publique de souscription de maximum 3.000.000 EUR, par l'émission d'obligations non garanties d'une valeur nominale de 1.000 EUR

Date d'ouverture de l'offre le 3 novembre 2022, pour une période de douze mois sauf clôture anticipée

Un investissement dans les Obligations comporte des risques et des incertitudes significatifs. Les investisseurs potentiels doivent être capables d'assumer le risque économique d'un investissement dans les Obligations, ainsi que d'assumer une perte partielle ou la perte totale de leur investissement. Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à lire l'intégralité (et notamment la section relative aux facteurs de risque) de la Note d'Information du 3 novembre 2022 et qui est disponible sur le site internet (www.belgomath.be). Les investisseurs doivent avoir notamment conscience que la solvabilité et la liquidité de la Société, en tant que société récemment constituée, dépendent de la viabilité de ses activités et ses hypothèses commerciales, de sa capacité à générer des revenus et développer ses projets, et de l'issue des éventuels litiges auxquels elle est confrontée.

Belgomath SRL (ci-après la « Société ») annonce le lancement d'une offre publique de souscription pour un montant maximum de 3.000.000 EUR, par l'émission de maximum 3.000 nouvelles Obligations d'une valeur nominale et prix de souscription de 1.000 EUR (ci-après l'« Offre »). Les produits de l'Offre seront destinés à financier le lancement des activités de la Société, le développement de ses activités, de sa clientèle et portefeuille d'actifs. Aucun montant minimum n'a été fixé pour l'Offre.

La Société se réserve le droit de clôturer anticipativement l'Offre en cas de modification importante des conditions de marché ou de changement important affectant la situation de la Société. La clôture anticipée interviendra de plein droit si le montant total souscrit atteint le montant maximal de l'Offre.

Principales conditions de l'Offre

Les termes et conditions de l'Offre sont décrits dans la note d'information établie par la Société (la « **Note d'Information** »). Cette Note d'Information constitue une information précontractuelle et est rédigée conformément à la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et n'est pas un prospectus.

Dénomination des Obligations : BELGOMATH 2022 – Classe A ou B ou C

L'Offre est lancée pour une durée continue de : 12 mois, sauf clôture anticipée

BELGOMATH

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, dans toute juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	:	3.000.000 EUR
Le montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	:	Aucun (pas de minimum)
Le montant minimal de souscription par Investisseur	:	1.000 EUR
La valeur nominale d'une Obligation	:	1.000 EUR
Prix total d'une Obligation	:	Egal à la valeur nominale
Date d'ouverture de l'Offre	:	3 novembre 2022
Date de clôture de l'Offre	:	2 novembre 2023
Date d'Emission et de livraison prévue des Obligations	:	15 jours de la réception des fonds
Date d'échéance	:	<u>Classe A</u> : durée de 2 ans à compter de la Date d'Emission <u>Classe B</u> : durée de 3 ans à compter de la Date d'Emission <u>Classe C</u> : durée de 5 ans à compter de la Date d'Emission
Date de remboursement	:	A la Date d'échéance, à 100% de la valeur nominale
Taux d'intérêt annuel brut	:	<u>Classe A</u> : 4,29 % par période de 365 jours <u>Classe B</u> : 5,00 % par période de 365 jours <u>Classe C</u> : 5,71 % pour la première période de 365 jours et une augmentation du taux de 0,36% brut par période de 365 jours d'ancienneté (6.07%, 6.43%, 6.79% et 7.15 %).
Date de paiement des intérêts	:	L'intérêt est payé chaque année au cours du mois de janvier et calculé <i>pro rata temporis</i> pour la première année (celle de la souscription) et la dernière année (celle du remboursement du principal)

Les Obligations ne sont assorties d'aucune garantie ou Sûreté. Elles viennent à rang égal (pari passu), sans aucune priorité, entre elles et avec toutes autres obligations non subordonnées qui seraient émises dans le futur par l'Emetteur.

La Société peut, par anticipation et à tout moment, en cas de circonstances imprévues, effectuer aux Obligataires le remboursement anticipé (principal et intérêts échus) des Obligations, en partie ou en totalité, moyennant notification aux Obligataires conformément à la Note d'Information.

Il n'y a pas de frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt Obligataire, à charge des Obligataires. Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt Obligataire sont à charge de l'Émetteur. Les Obligations prennent rang après paiement de tous les créanciers privilégiés ou bénéficiant d'une Sûreté ou garantie.

Les Obligations sont soumises au droit belge.

Taxation

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut changer à l'avenir. Les dispositions générales sont incluses dans la Note d'Information. Taux d'intérêt annuel **net** sur la base d'un précompte mobilier de 30 % :

BELGOMATH

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, dans toute juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

- **Classe A** : 3,00% par période de 365 jours ;
- **Classe B** : 3.50% par période de 365 jours ; et
- **Classe C** : 4.00 % pour la première période de 365 jours et une augmentation du taux de 0,25 % net par période de 365 jours d'ancienneté. (soit 4.25%, 4.50%, 4,75%, 5.00%).

Disponibilité de la Note d'Information

La Note d'Information relative à l'Offre est disponible gratuitement sur le site internet de la Société en français : [Belgomath - Note d'information](#)

Toute décision d'investir dans des titres dans le cadre de l'Offre doit être basée sur l'ensemble des informations fournies dans la Note d'Information, et tout supplément à celle-ci, le cas échéant.

Facteurs de risque principaux

Certains risques et incertitudes que l'Émetteur estime importants à la date de la Note d'Information sont décrits dans celle-ci et résumés ci-après. Ces divers risques pourraient affecter la capacité de la Société à remplir ses obligations en vertu des Obligations (paiement des intérêts et remboursement du principal). Chaque Investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'Information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe. L'Émetteur invite les Investisseurs à prendre conseil auprès de professionnels le cas échéant.

- En souscrivant aux Obligations, les Investisseurs consentent un prêt à l'Émetteur, qui s'engage à leur payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. Les Obligations constituent des dettes qui viennent donc en concurrence avec toutes les autres dettes du même rang de l'Émetteur, après paiement de tous les créanciers privilégiés ou bénéficiant d'une Sûreté. En cas de faillite ou de défaut de l'Émetteur, y compris une procédure de réorganisation judiciaire, les Investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et donc de perdre tout ou partie du capital investi.
- Les Obligations n'étant pas cotées, l'Investisseur court également le risque de l'illiquidité partielle ou totale de ses Obligations dans le cas où il souhaiterait céder celles-ci à un tiers.
- Les Obligations peuvent être modifiées : les modalités des Obligations peuvent être modifiées sans le consentement de l'Obligataire dans certaines circonstances, singulièrement dans le cadre d'une assemblée générale des Obligataires.
- L'Émetteur est une société créée en décembre 2021. En raison du lancement récent de ses activités, et de l'absence de « track-record » à ce jour, l'Émetteur pourrait, si ses hypothèses commerciales ne se réalisent pas conformément à ses attentes, être en situation d'illiquidité ou d'insolvabilité et pourrait par conséquent être dans l'incapacité de remplir en tout ou partie ses obligations en vertu des Obligations.
- L'Émetteur a un niveau d'endettement élevé en raison de prêts qui lui ont été consentis.
- L'Émetteur, les membres de son organe d'administration et leurs représentants permanents font l'objet de griefs émis à leur encontre par une entreprise active dans le secteur de l'immobilier et pourraient être confrontés à une ou plusieurs procédures (judiciaires ou non) intentées à leur encontre à court ou moyen terme.
- Le risque principal lié aux activités de l'Émetteur est la non-réalisation de ses hypothèses commerciales et notamment le développement des projets, ainsi que l'évolution négative des coûts de réalisation ou de gestion de l'Émetteur.

BELGOMATH

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, dans toute juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

A propos de Belgomath

Dénomination	:	Belgomath SRL
Forme juridique	:	Société à Responsabilité Limitée
Etat d'origine	:	Belgique
Siège social	:	Rue du Fond Cattelain 2, 1435 Mont-Saint-Guibert
Numéro d'entreprise (BCE)	:	0779.509.222
Adresse du site internet de l'Émetteur	:	www.belgomath.be

L'Émetteur se veut être principalement actif dans (i) la prestation de services dans le domaine du conseil stratégique, commercial, administratif et d'aide aux entreprises, (ii) l'achat ou vente de tous biens ainsi que leur exploitation, (iii) l'acquisition, la détention et la cession de participations ou titres émis par des sociétés belges ou étrangères, (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs et, en lien avec ce qui précède, (v) l'acquisition, la location, l'exploitation et la cession, directe ou indirecte, d'immeubles situés en Belgique et à l'étranger, à l'exclusion de la promotion immobilière.

Pour plus d'informations, merci de visiter : <https://www.belgomath.be/>

Coordonnées pour les investisseurs

Pour souscrire aux Obligations ou obtenir toute information, les investisseurs peuvent s'adresser à :

Tony Corbon : email : tony@belgomath.be

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser aux personnes mentionnées ci-avant.

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités, vous pouvez adresser votre plainte à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfm.be).

BELGOMATH

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, dans toute juridiction où la publication, la distribution ou la diffusion est illégale.

Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

INFORMATION IMPORTANTE

CE DOCUMENT VOUS EST FOURNI UNIQUEMENT POUR VOTRE INFORMATION ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT OU REDISTRIBUÉ, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, À TOUTE AUTRE PERSONNE.

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DES OBLIGATIONS, DE LA SOCIÉTÉ. TOUTE OFFRE D'ACQUISITION DE TITRES SERA FAITE, ET TOUT INVESTISSEUR DEVRA PRENDRE SA DÉCISION D'INVESTISSEMENT, UNIQUEMENT SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA NOTE D'INFORMATION QUI EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OFFRE PROPOSÉE. DES EXEMPLAIRES DE LA NOTE D'INFORMATION POURRONT ÊTRE OBTENUS GRATUITEMENT SUR LE SITE WEB DE LA SOCIÉTÉ. CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LES PROSPECTUS.

TOUTE OFFRE DE TITRES À LAQUELLE CETTE ANNONCE SE RAPPORTE EST UNIQUEMENT ADRESSÉE ET DESTINÉE A LA BELGIQUE. AUCUNE ANNONCE OU INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE OU LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ MENTIONNÉS CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS DES JURIDICTIONS AUTRES QUE LA BELGIQUE OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION PRÉALABLE EST REQUIS À CETTE FIN. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ PRISE, NI NE SERA PRISE, EN VUE DE L'OFFRE OU DE LA COTATION DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ DANS UNE JURIDICTION AUTRE QUE LA BELGIQUE OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT REQUISES. L'ÉMISSION, L'EXERCICE OU LA VENTE DE TITRES, AINSI QUE LA SOUSCRIPTION OU L'ACHAT DE TITRES, SONT SOUMIS A DES RESTRICTIONS LEGALES OU STATUTAIRES SPÉCIALES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. L'ÉMETTEUR N'EST PAS RESPONSABLE SI CES RESTRICTIONS NE SONT PAS RESPECTÉES PAR UNE PERSONNE.

LA DISTRIBUTION DE CE DOCUMENT DANS D'AUTRES JURIDICTIONS PEUT ÊTRE LIMITÉE PAR LA LOI ET LES PERSONNES EN POSSESSION DE CE DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DE CES RESTRICTIONS ET LES RESPECTER. TOUT MANQUEMENT À CES RESTRICTIONS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS DE CES AUTRES JURIDICTIONS. EN ACCEPTANT CE DOCUMENT, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES RESTRICTIONS SUSMENTIONNÉES.

CE DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PROSPECTUS. CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ COMME BASE POUR TOUT ACCORD OU DÉCISION D'INVESTISSEMENT. UN INVESTISSEMENT DANS LES NOUVELLES OBLIGATIONS IMPLIQUE DES RISQUES ET DES INCERTITUDES SUBSTANTIELS. LES INVESTISSEURS POTENTIELS DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER LE RISQUE ÉCONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LES OBLIGATIONS ET DOIVENT ÊTRE EN MESURE DE SUPPORTER UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT. AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT, LES INVESTISSEURS DOIVENT LIRE LA NOTE D'INFORMATION DANS SON INTÉGRALITÉ (ET, EN PARTICULIER, LA SECTION SUR LES FACTEURS DE RISQUE). LES INVESTISSEURS DOIVENT EN PARTICULIER TENIR COMPTE DES PRINCIPAUX RISQUES RÉSUMÉS DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ. CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE RECOMMANDATION CONCERNANT LES TITRES QUI Y SONT MENTIONNÉS.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT PEUT INCLURE DES DÉCLARATIONS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT, DES "DÉCLARATIONS PROSPECTIVES". DANS CERTAINS CAS, LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES PEUVENT ÊTRE IDENTIFIÉES PAR L'UTILISATION D'UNE TERMINOLOGIE PROSPECTIVE, Y COMPRIS LES MOTS " CROIT ", " ESTIME ", " ANTICIPE ", " S'ATTEND ", " A L'INTENTION ", " PEUT ", " SERA ", " PLANIFIE ", " CONTINUE ", " EN COURS ", " POTENTIEL ", " PRÉDIT ", " PROJET ", " CIBLE ", " CHERCHE " OU " DEVRAIT " OU, DANS CHAQUE CAS, LEUR NÉGATIF OU D'AUTRES VARIATIONS OU TERMINOLOGIE COMPARABLE OU PAR DES DISCUSSIONS SUR DES STRATÉGIES, PLANS, OBJECTIFS, CIBLES, BUTS, ÉVÉNEMENTS FUTURS OU INTENTIONS. LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES COMPRENNENT DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES INTENTIONS, LES CROYANCES OU LES ATTENTES ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT, ENTRE AUTRES, SES RÉSULTATS D'EXPLOITATION, SES PERSPECTIVES, SA CROISSANCE, SES STRATÉGIES ET SA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES, AINSI QUE LE SECTEUR DANS LEQUEL LA SOCIÉTÉ OPÈRE. DE PAR LEUR NATURE, LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES IMPLIQUENT DES RISQUES ET DES INCERTITUDES CONNUS ET INCONNUS. DE NOUVEAUX RISQUES PEUVENT APPARAÎTRE DE TEMPS À AUTRE, ET IL N'EST PAS POSSIBLE POUR LA SOCIÉTÉ DE PRÉVOIR TOUS CES RISQUES, NI D'ÉVALUER L'IMPACT DE TOUS CES RISQUES SUR SES ACTIVITÉS OU LA MESURE DANS LAQUELLE TOUT RISQUE, OU COMBINAISON DE RISQUES ET D'AUTRES FACTEURS, PEUT ENTRAÎNER DES RÉSULTATS RÉELS SENSIBLEMENT DIFFÉRENTS DE CEUX CONTENUS DANS LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES. LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES NE SONT PAS DES GARANTIES DE PERFORMANCES FUTURES. COMPTE TENU DE CES RISQUES ET INCERTITUDES, LE LECTEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES POUR PRÉDIRE LES RÉSULTATS RÉELS. LA SOCIÉTÉ N'A PAS L'INTENTION, ET N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION, DE METTRE À JOUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.